



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transition énergétique dans la Manche

Question orale n° 511

Texte de la question

M. Stéphane Travert interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la transition énergétique dans la Manche. Les objectifs de la PPE récemment présentée permettront de doubler la capacité installée des énergies renouvelables électriques en 2028. Les filières principales permettant d'atteindre l'objectif seront l'hydroélectricité, le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre, puis progressivement l'éolien en mer dont la production augmentera au cours de la seconde période de la PPE. La diversification du mix électrique se traduira par une décroissance du parc nucléaire, visant l'atteinte d'une part de 50 % dans le mix en 2035. Le département de la Manche est au centre de ce mix électrique. C'est un département clé en ce qui concerne l'énergie nucléaire, l'ouverture prochaine à Flamanville du réacteur nouvelle génération EPR en est une des preuves. Il viendra compléter un dispositif nucléaire bien en place dans ce département. Mais il peut aussi devenir un département clé dans le développement des énergies marines renouvelables. Avec ses 350 kilomètres de côtes, la Manche est un des départements français les plus maritimes, une terre d'accueil idéal pour les EMR. Il a d'ailleurs commencé à s'engouffrer dans cette source de développement économique majeure, *via* le marché de l'éolien flottant. Mis en avant au début de l'été 2018, à Quimper, par le Président de la République, ce marché est immense et pourvoyeur d'emplois. Ainsi, à Cherbourg, la société LM Wind Power, installée sur le port, a recruté depuis juin 100 employés et démarrera la production de pales d'éoliennes en janvier 2019. Mais cette filière des énergies marines renouvelables ne repose pas que sur l'éolien *offshore*. D'autres techniques, véritable levier d'une croissance verte promise à un bel avenir, offre une perspective au département de la Manche. Il en est ainsi de l'énergie thermique des mers. Les études économiques menées par Naval Energies montrent que des centrales, produisant de l'électricité mais aussi des coproduits *via* cette technique, peuvent être rentables, y compris sans subventions publiques. Le développement des EMR doit être une composante majeure du succès de la transition énergétique. Le gisement est considérable, la production d'énergie est plus régulière et importante qu'à terre et ces technologies sont créatrices de nombreux emplois. La Manche, cerné par la mer, a toute sa part à y prendre. Département clé en ce qui concerne la filière de l'énergie nucléaire, il pourrait devenir un département clé dans les énergies marines renouvelables et un véritable démonstrateur dans son seul espace du mix énergétique. Il pourrait ainsi développer, à côté d'une économie marquée par la prépondérance de l'agriculture et de l'agroalimentaire, une spécificité industrielle en devenant « le département de l'énergie », associant sur son territoire les deux piliers énergétiques voulus par l'État : nucléaire et renouvelable. Il lui demande quelle place précise il compte faire aux EMR dans le mix énergétique et le rôle que la Manche peut y jouer.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 511

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 janvier 2019](#)

Question retirée le : 15 janvier 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)